

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 31 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN,, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 4 ) :**

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

**EXCUSE ( 4 ) :**

A. LAURENDEAU, L. BRARD, E. AUDEBERT, K. WEINLAND

**Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX**

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**

**OBJET : Formation d'un groupement de commandes entre la Commune de Châtellerault, la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et le Centre Communal d'action Sociale de Châtellerault pour un marché de services portant sur l'exploitation des installations de chauffage**

*Le contrat d'exploitation des installations de chauffage actuel arrivant à son terme en septembre 2018, il est nécessaire de relancer une consultation auprès des entreprises compétentes. La démarche a été engagée par le service Développement Durable avec le soutien d'un bureau d'études en 2017.*

*Pour mener à bien la consultation, la commune de Châtellerault, Grand Châtellerault et le CCAS de Châtellerault souhaitent mutualiser leurs moyens et procéder dans le cadre d'un groupement de commandes. Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre la collectivité et les deux établissements publics. Après appel d'offres, un contrat d'exploitation d'une durée de 6 ans, avec une année probatoire, sera établi de nouveau au mois de septembre prochain.*

*Le montant du marché est estimé pour 6 ans à 141 960 € hors taxes pour la commune.*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**CONSIDERANT** qu'une consultation par appel d'offres ouvert va être lancée pour procéder

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 5 avril 2018**

**n°27**

**page 2/2**

à l'attribution du contrat d'exploitation des installations de chauffage.

Le conseil communal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :
  - titulaire : Jean-Michel MEUNIER
  - suppléant : Gilles MAUDUIT

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **9 AVR 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

